



Comptage nocturne sur espèce lièvre et chevreuil

Par **belfond**, le **23/03/2009** à **10:45**

Etant président d'une association communale de chasse agréée, je désire effectuer des comptages nocturnes sur les espèces lièvres et chevreuils, sur le territoire de ma commune. Or la fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime s'y oppose. J'aimerais savoir sur quelle loi se base-t-elle pour cette interdiction.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2009** à **23:46**

Bonjour,rnrnUn bonjour de votre part en arrivant ne nuit pas à la bonne marche du forum mais met les pros à votre service e, bonne position pour vous répondre.rnrnAvez-vous interrogé votre mairie, les services vétérinaires de la préfecture, ceux de l'agriculture, de l'environnement et l'Office National des Forêts ? Je serai surpris que l'un ou l'autre de ces organismes n'ait pas de réponse à vous apporter.